

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 02/12/2024 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schloss, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant:

1. Budget et compte communal: présentation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget initial de l'exercice 2025.
2. Urbanisme et aménagement du territoire:
 - a) adoption d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ) dénommé « 13, rue de l'Ecole » concernant des fonds sis à Holzem (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004) et décision quant à une indemnité compensatoire à exiger du propriétaire pour la surface inférieure au quart de la surface totale (articles 30 et 34 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b) lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 18, rue du Commerce, en trois lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - c) lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 10, route de Holzem, en deux lots destinés à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).
3. Projets et devis: 4/410/221313/99001 – Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2025.
4. Approbation:
 - a) d'une modification du règlement communal modifié du 17/07/2023 concernant l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires et de collecteurs thermiques ;
 - b) d'un acte de vente portant sur trois parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les numéros 1486/1115, 1486/1116 et 1486/1117, au lieu-dit « Auf dem Stauwelsberg » à Holzem ;
 - c) d'une convention avec l'asbl Solina Aarbechtshëllef relative à la mise en place d'un service de proximité destiné à répondre aux besoins des personnes âgées de 70+ ans ou en situation de dépendance ;
 - d) d'un contrat de mise à disposition du Chalet au Parc des Sports et des Loisirs à Capellen pour les besoins de l'asbl Pétanque Club Capellen.
5. Finances communales:
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) fixation des redevances relatives à la vente de bois.
6. Office social commun à Mamer: Approbation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025.
7. Enseignement fondamental et jeunesse:
 - a) fixation de la redevance relative à la participation des parents à 450,00 € par élève pour les classes de neige 2025 ;
 - b) fixation de la redevance relative à la participation des parents à 245,00 € par élève pour les classes découvertes à la mer 2025.
8. Circulation:
 - a) modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 48) ;
 - b) modification des secteurs de stationnement à caractère résidentiel « rte d'Arlon, Mamer » et « Lycée ».
9. Vivre-ensemble interculturel:
 - a) démission d'un membre du comité de pilotage du pacte communal ;
 - b) nomination d'un membre du comité de pilotage du pacte communal.
10. Subsidés aux associations:
 - a) 500,00 € à la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental « LASEP » à titre de participation financière aux frais de transport des après-midi sportifs ;
 - b) 500,00 € à la fondation « Kriibskrank Kanner » à titre de participation communale à la collecte organisée par des élèves de l'enseignement fondamental ;
 - c) modification du règlement modifié du 13/12/2019 relatif à la fixation des critères à appliquer lors de la répartition des subsides ordinaires aux associations ;
 - d) 2.250,00 € à titre de subvention communale dans le cadre du 140^{ième} anniversaire de l'asbl Chorale Sainte Cécile Mamer.
11. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

12. Affaires de personnel:

- a) décision relative à l'allocation de cadeaux de départ à la retraite ou à la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services ;
- b) décision relative à la remise d'une montre jubilaire à un membre de l'Amicale des pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Mamer asbl.

13. Affaires de personnel (**huis clos**): Démission d'un fonctionnaire de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal.

Mamer, le 26/11/2024 (convocation et affichage).

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS

Secrétaire communal



Luc FELLER

Président